



À jour au 23 août 2014
Ce document n'a pas valeur officielle.

RÈGLEMENT RV-1568

DÉCRÉTANT LE RETRAIT DU CARACTÈRE PUBLIC DU LOT 5 515 728

LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le caractère public du lot 5 515 728 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Terrebonne, est retiré.
-